



Salon de Mars

Achat - Vente - Échange

Samedi 23 mars 2024

10 h à 15 h

DE TOUT POUR
TOUS LES GOÛTS !

Suivez-nous
sur Facebook !

CENTRE COMMUNAUTAIRE DES CHUTES—LE PIVOT

4551, BOUL. SAINTE-ANNE, QUÉBEC QC G1C 2H8

Ce salon est ouvert à tous les membres du club qui aimeraient se départir d'objets de collections en double ou triple ou tout simplement acheter, vendre ou échanger.

RÉSERVEZ LE PLUS TÔT POSSIBLE - MAXIMUM DE 3 TABLES PAR INSCRIPTION

Disponibilité de la salle pour installation : LE SAMEDI MATIN DE 7 H À 10 H

POUR INFORMATION : LIONEL MAJOT 418-803-6405

adm1@lesgrandscollectionneursduquebec.com

N.B. Il est interdit de fumer dans le portique extérieur. Vous devez fumer sur le stationnement.

COUPEZ ICICONSERVEZ LA PARTIE DU HAUT POUR VOTRE MÉMOIRE.....COUPEZ ICI
FORMULAIRE D'INSCRIPTION—SALON DE MARS 2024

| | | | |
|---|--|--------------------|---|
| NOM ET PRÉNOM : | | MEMBRE NO : | <p align="center"><i>Règles du salon</i></p> <p><i>Tout exposant(e) qui signe une demande d'emplacement déclare se soumettre aux règlements généraux et politiques du CLUB LES GRANDS COLLECTIONNEURS DU QUÉBEC INC. (le mot « exposant » désigne aussi le mot « marchand ») :</i></p> <p>Le choix des emplacements demeure la décision du comité.</p> <p>L'exposant reste entièrement responsable de ses propres marchandises exposées. Le club ne pourra être tenu responsable pour la perte, le vol ou la détérioration des biens de l'exposant.</p> <p>Ni le club ni ses représentant(e)s ne pourront être tenu(e)s responsables de toute blessure, perte ou détérioration qui pourrait affecter l'exposant, ses employé(e)s ou ses marchandises, qu'elle qu'en soit la cause. L'exposant, en signant le contrat, libère expressément le club et ses représentants de toute réclamation quelle qu'elle soit.</p> <p>AVIS AUX FUMEURS : IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LA BÂTISSE (NI DANS LE PORTIQUE EXTÉRIEUR). VOUS DEVEZ FUMER SUR LE STATIONNEMENT. Le club ne pourra être tenu responsable de toute amende reçue par un exposant, son accompagnateur ou son employé(e) pris(e) à fumer, et celle-ci sera entièrement au frais de l'exposant.</p> <p>Il est strictement interdit d'utiliser les biens loués de la salle pour clouer ou épingler quoi que ce soit sur les tables, chaises, murs ou autre matériel.</p> <p>Si un emplacement ayant fait l'objet d'un contrat de la part d'un exposant est abandonné ou si l'exposant n'occupe pas l'emplacement loué, le club a le droit de percevoir le montant total de la location; mais si le club réussit à relouer l'emplacement, l'exposant sera libéré de cette obligation. Le c.a.</p> <p align="right">www.lesgrandscollectionneursduquebec.com</p> |
| ADRESSE : | | | |
| VILLE : | CODE POSTAL : | | |
| TÉLÉPHONE : | CELLULAIRE : | | |
| COURRIEL : | | | |
| <p>MODE DE PAIEMENT : Votre chèque doit accompagner le formulaire et payable à : Les Grands Collectionneurs du Québec inc. Poster à : 4250, 1^e avenue – C.P. 40106 Québec (QC) G1H 7J6 Ou utiliser Interac (banque ou caisse) Destinataire : CGCQ Adresse : interac.cgcq@gmail.com Et envoi formulaire : adm1@lesgrandscollectionneursduquebec.com</p> | | | |
| RÉPONSE À LA QUESTION INTERAC : | | | |
| COÛT : Table de 72 " x 30 " (1 en avant et 1 en arrière) | | | |
| ENCERCLEZ VOTRE CHOIX : | | | |
| 1 TABLE : 45 \$ | Demande particulière : Dites-le nous! <div style="border: 1px solid black; height: 100px; width: 100%;"></div> | | |
| 2 TABLES : 90 \$ | | | |
| 3 TABLES : 135 \$ | | | |
| 1 EMPLACEMENT 10 x 10 : 85 \$ | | | |
| 1 EMPLACEMENT 10 x 15 : 130 \$ | | | |
| SIGNATURE : | | DATE : | |